



COMMUNE DE SAINT-ETIENNE- DE-MER-MORTE

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION N°1

5.1. Annexes - servitudes d'utilité publique (SUP)

5.1.1. Liste des servitudes d'utilité publiques (SUP)

Version d'arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2025

La Maire, Manuella PELLETIER-SORIN,

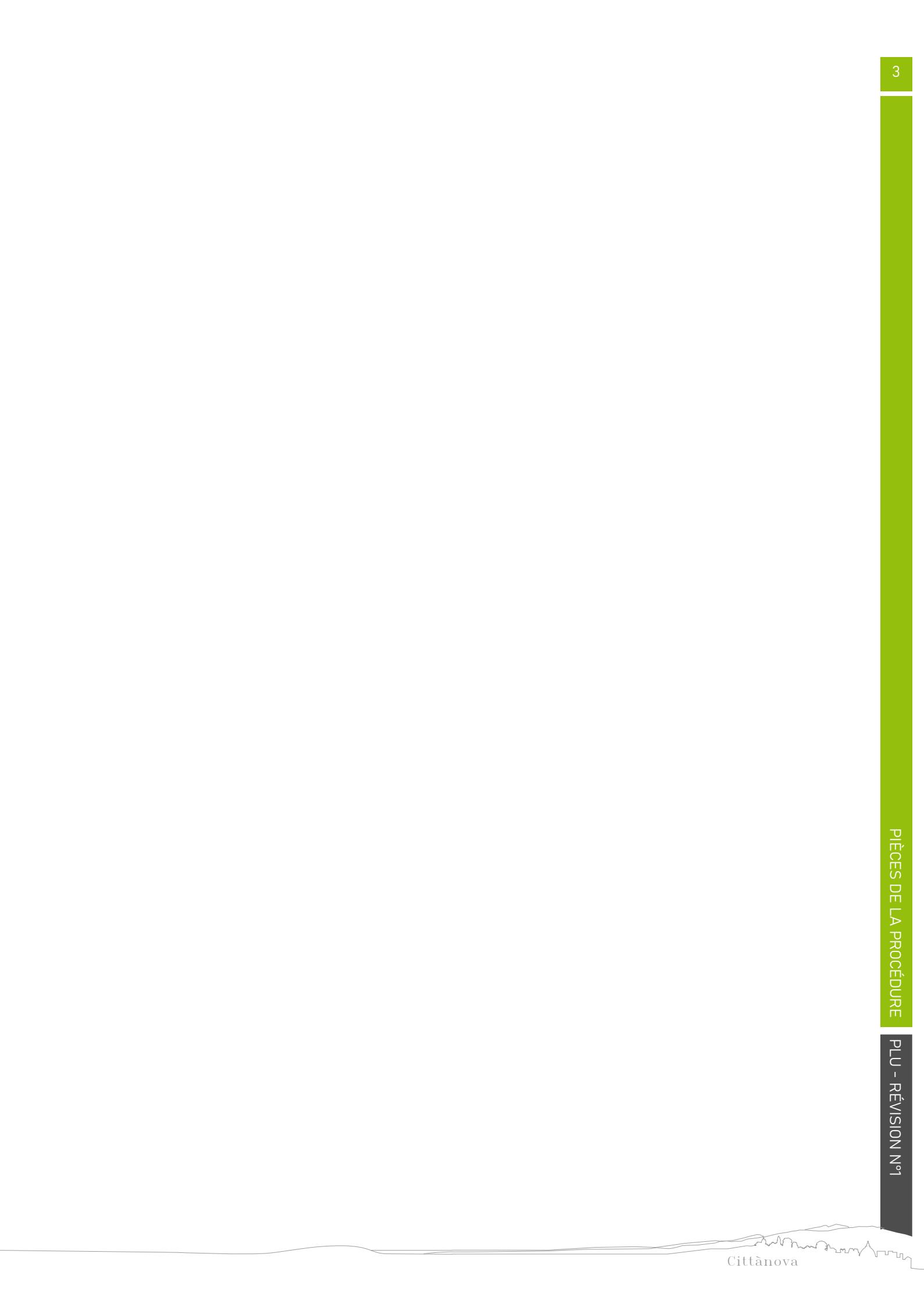
PIÈCE DU PLU

N°5.1



Ces informations sont issues du « Porter à connaissance » des services de l'État en Loire-Atlantique en date du 14 avril 2022 :

Code	Intitulé	Caractéristiques
A4	Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau	Le Falleron
AC2	Servitudes relatives aux sites inscrits et classés	Parc du château de la Caraterie
EL5	Servitude de visibilité sur les voies publiques	
PT2	Servitude relative à la protection des centres et des liaisons radioélectriques contre les obstacles	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison hertzienne Saint-Étienne-de-Mer-Morte – Nantes Tour de Bretagne ; - Liaison hertzienne Nantes – Saint-Hilaire-de-Riez.
PT3	Servitude attachée aux réseaux de télécommunications	
T5	Servitudes aéronautiques de dégagements et de balisages de l'aérodrome de Nantes-Atlantique	Plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nantes-Atlantique (Loire-Atlantique) (arrêté ministériel du 27 juin 2024)
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome : constructions de plus de 50m (arrêté et circulaire du 25 juillet 1990).



Cittanova



Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme